

L'ÉTINCELLE

Organe de la Liberté religieuse et de l'Union des Églises

ABONNEMENTS :		DIRECTEUR :	ANNONCES
FRANCE	ÉTRANGER	l'Abbé JULIO 5, RUE VERNIER PARIS (XVII ^e)	SUR LA COUVERTURE
Un an . . 7 fr.	Un an . . 9 fr.		0 f. 15 le mot
Six mois . 4 fr.	Six mois . 5 fr.		
Trois mois 3 fr.	Trois mois 4 fr.		

APPEL AUX APOTRES

Le monde chrétien, l'Europe surtout, se trouve actuellement dans l'état où se trouvait le peuple au temps des Machabées. Partout la ruine, la désolation, la désunion, l'intérêt personnel, l'apostasie règnent parmi les peuples. L'égoïsme a pris la place du dévouement et de la fraternité. La guerre est dans les esprits : les actes en sont la conséquence inéluctable. L'Evangile étant méconnu, les nations chrétiennes n'ont plus l'esprit chrétien. La civilisation fait place à la barbarie savante. L'esprit religieux, qui doit être la perfection, est devenu l'esprit personnel : les sectes se sont divisées à l'infini. Le catholicisme lui-même a perdu sa cohésion : l'épiscopat, en France surtout, est devenu incohérent. Il ne gouverne plus que pour lui-même et pour sa gloriole, oubliant la gloire du Christ. La vertu et la science du clergé ont sombré sous une telle direction. Le prêtre, à l'exemple de ses chefs, ne cherche

plus que l'or et la jouissance des sens. Le sel de la terre a perdu sa saveur ; la lumière du monde s'est éteinte. Conséquences : les vertus divines, les vertus morales, les vertus humaines disparaissent du cœur de tous les hommes. Tout s'engloutit dans ce naufrage universel.

Sombre est ce tableau, mais vrai.

Le remède ?

Le christianisme le porte en lui-même : c'est l'Evangile Eternel. Le retour à l'Evangile peut et doit tout sauver. Tout a été fait dans le Christ : tout doit être rétabli et restauré dans le Christ, dit le Grand Paul.

Comme Matathias il faut descendre dans les places publiques, pour y rassembler ceux qui ont le zèle de l'Evangile, pour chasser le mal qui dévore la Société, pour mettre fin à la profanation du sanctuaire, pour relever les ruines du monde.

Il y a encore des saints, éparpillés dans la confusion universelle. Que ceux qui ont au cœur cette étincelle de l'amour du Christ, le zèle du bien, l'esprit de sacrifice viennent à nous.

Que l'on s'organise par groupe, par région, par nation, pour refaire l'Unité chrétienne. Que Babel soit détruite, la Cité du Bien reconstruite!

Douze apôtres ont converti le monde : les Apôtres des Temps Nouveaux, imitant leurs devanciers, vont refaire le monde dans le Christ,

Que le plus zélé prenne l'initiative ; que les autres se rallient et se groupent avec ce premier dans la Sainte Liberté des Enfants de Dieu ; qu'ils unissent leurs efforts ; que chacun d'eux forment de nouveaux groupes : et bientôt tout marchera par la grâce, par la prière, par l'union en Jésus-Christ, seul Maître. Alors les chrétiens renouvelés n'auront plus qu'un cœur et qu'une âme. Il n'y aura plus qu'un seul pasteur, le Christ : un seul troupeau, tous les chrétiens frères. Aimez et faites ce que vous voudrez, dit Augustin.

Ne nous contentons pas de dire : que le Règne de Dieu arrive, il faut l'établir en nous, autour de nous, partout dans le monde, qui est l'héritage, que le Père lui a donné. Son règne ne doit pas finir, son royaume n'a pas de bornes. Tous les hommes doivent participer à ce royaume. Par lui tous les hommes sont rois. Par lui tout progresse, tout grandit. Sans lui tout s'affaiblit, tout meurt.

Lisez, méditez l'Évangile de St Jean, et vous comprendrez.

Aujourd'hui la nature se soumet de plus en plus à l'homme, mais l'homme à son tour doit se soumettre de plus en plus au Christ.

Pour que le monde se renouvelle,

il faut de toute nécessité que se renouvelle l'Apostolat.

L'Apôtre doit aimer le Christ plus que tout, plus que tous ; il doit quitter père, mère, frères, sœurs, fils, champs, bien-être, fortune et soi-même enfin.

Tous les cultes, toutes les églises, toutes les religions, tous les peuples, doivent s'unir dans le Christ Unique, Sauveur de tous.

Avec le siècle nouveau qui commence, commencent aussi des Temps Nouveaux, qui appellent une organisation nouvelle, au moins une réorganisation en tout conforme à l'Évangile.

La barbarie antique s'est infiltrée dans la civilisation Romaine : elle y est encore. Il s'agit de détruire les restes de l'une et de l'autre, pour faire place à la civilisation nouvelle, dont les premiers rayons ont illuminé le monde à l'aurore de la Révolution française. Je ne parle pas des abus, des erreurs et des horreurs des révolutionnaires dévoyés, mais de ces prêtres et de ce Tiers-État jetant à pleines mains sur le monde les idées du Christ toujours nouvelles, de Liberté, d'Égalité, et de Fraternité.

L'Unité chrétienne s'établira, avec elle et par elle l'Unité des peuples dans la variété des formes.

Qu'ils soient un comme vous mon Père, et moi sommes un. Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils se consomment en vous et que le monde connaisse que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé.

Voilà le testament du Christ, la prophétie de la fin.

Les peuples ont ce désir d'Unité : ils y vont à pas de géants. Ceux qui y mettent obstacle par la guerre seront broyés.

Répudions tout ce qui sépare, tout ce qui détruit, tout ce qui refroidit les cœurs. Plus d'intérêt personnel, plus d'esprit de corps, plus de coterie, plus de sectes.

On veut bien l'Unité, mais on repousse l'Union. Pourquoi tant d'églises diverses ? Pourquoi ces distinctions de schismatiques, de protestants, de catholiques vieux ou nouveaux ? Le Christ n'a établi qu'une seule Église. Et il n'y en a qu'une. Donc plus de haine et enterrons le passé qui est mort : embrassons-nous, dans le Christ ; formons un concile général, le plus général de tous, qui décide souverainement qu'il n'y a qu'une Église Catholique et orthodoxe.

Venez donc, Apôtres des temps nouveaux, pionniers de la vraie et future civilisation chrétienne. Que qui-conquesent en son âme le zèle, l'ardeur et l'amour donne son nom, son adresse, au moment, à l'heure, au jour voulus : ils seront là prêts à marcher. Hardi pour le Christ et l'Humanité !

L'ABBÉ ARDOUIN.

M. l'abbé Ardouin, que nous remercions pour ce magnifique article, qui résume si bien nos pensées et nos aspirations, est un saint prêtre, un apôtre, un homme d'œuvres, et cela devait être, une des victimes de M. Richard, archevêque de Paris.

Depuis quinze ans ce digne prêtre, qui ne sait que bénir et ne veut pas se dé-

fendre, à qui plus tard la reconnaissance des miséreux secourus par lui dressera une statue, en attendant est dans la plus noire misère et meurt de faim, et prie pour son bourreau.

Depuis quinze ans que je soupire,
Toujours incliné sous ta Croix,
Regarde donc mon long martyre,
O mon Sauveur, entends ma voix.

C'est le refrain touchant d'une poétique prière, la seule plainte de ce cœur sacerdotal broyé : nous la donnerons ici bientôt.

Mais pour savoir ce que cet homme a fait, ce qu'il a souffert, M. Jean de Bonnefon nous le dira dans son merveilleux langage et avec sa haute autorité.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal* du 12 décembre 1898 :

Parfois, dans l'Église, paraissent des hommes dont la vue nous console d'avoir à regarder le reste du personnel. Réservés pour l'oubli ou les béatifications futures, ces êtres rares sont cachés dans le brouillard dont la jalousie enveloppe leurs œuvres, et c'est être astronome que de voir au fond de l'horizon trembler leur lueur. Tel mourut, exilé, honni, méprisé, le fondateur des Petites Sœurs des Pauvres. Tel vit dans une retraite nue de tout et mystérieuse comme la misère, celui qui devrait porter, comme une couronne, le poids des deux œuvres les plus lourdes et les plus hautes de ce temps. Il s'appelle l'abbé Ardouin, créa, organisa, soutint l'Hospitalité de nuit et l'Hospitalité du travail, qui furent arrachées à ses mains par la main brutale de l'Autorité religieuse, cette gendarmerie diocésaine. Et non seulement on sépara du cœur de cet homme l'œuvre qu'il avait faite sienne, mais on voulut aussi prendre le calice que ce prêtre élève vers le ciel ; on essaya de briser l'honneur de l'homme sur les marches de l'autel, afin que le cri de la victime parût être le sanglot du coupable.

Si vous voulez voir ce martyr catholique, victime non des sauvages lointains mais des sauvages voisins, allez à Levallois, village de

banlieue parisienne où les usines neuves semblent marcher sur les pieds des petites maisons qui les entourent, veuves aujourd'hui des jardins qu'elles eurent jadis. La rue Chevalier serait une rue de province laide et sans âme, semblable aux autres rues de province, si l'oreille n'y entendait pas le grondement de Paris et si la poitrine n'y était pas étouffée par l'odeur de la fumée envahissante. Au numéro 111 est une petite maison qui semble avoir été oubliée là comme un paquet de hardes au coin d'une borne. Noire par le fait du Temps et par la chute du plâtre, cette maison a l'air d'un dessin à l'encre de Chine sur un fond de papier gris — ciel habituel de banlieue. Le fondateur de l'Hospitalité de nuit occupe deux ou trois chambres dans cette demeure et il les occupe depuis 1872, date où il quitta définitivement Nîmes, sa patrie, pour Paris, pays où fleurissent les Œuvres, où se consomment les sacrifices. Le prêtre, qui avait fait ses études à Saint-Sulpice, aimait pourtant la terre de volcans éteints qui porte les oliviers ; mais il savait que Paris, royaume de doute, de scepticisme et de froideur, ne pourrait jamais glacer la lave ardente de l'activité ni dessécher la feuille, verte comme l'espérance, de l'olivier pacifique.

Simple, agreste et joyeux, M. Ardouin avait quitté le pays où il était honoré pour l'honnêteté des siens et pour ses vertus, afin de trouver un champ plus vaste de misère à labourer, des plaies plus profondes à fermer. Bientôt, dans Levallois que peuplaient les chiffonniers et les errants du trottoir, l'abbé Ardouin fut enveloppé de toutes les tristesses du Paris souffrant. Il aurait pu, comme d'autres, faire carrière, s'attarder aux tables bien servies, aux salons bien chauffés où le couvert et le fauteuil attendent toujours un abbé comme-il-faut. Allié à un ministre, cousin germain du plus poète des prosateurs de ce temps, il pouvait choisir les larges routes et arriver aux cures qui sont les trésoreries générales de l'Eglise parisienne. Il préféra se jeter dans la misère et y faire des sauvetages. Il vit peut-être passer dans ses rêves l'ombre éternelle du grand saint Vincent de Paul qui avait commencé à Clichy son long sacrifice, qui avait erré dans les sentiers de Levallois alors fleuris et sauvages, pour y trouver des abandonnés. Et l'abbé Ardouin eut l'orgueilleuse humilité d'imiter le plus populaire des saints. Un jour, il trouva un jeune garçon de

quinze ans qui avait pour lit des chiffons amassés et pour abri le dessous d'un escalier en ruines. L'abbé expliqua à cet être qu'au-dessus des misères de la vie, il est des joies à espérer, comme au-dessus de la terre se renverse la coupe du ciel. L'enfant apprit à lire et fut placé chez un confiseur. D'autres vinrent qui furent accueillis et mis en apprentissage.

Toutes les misères se tiennent par la main comme les Heures du Guide précédant le Char de l'Aurore : M. Ardouin voulut se dévouer à la plus douloureuse de toutes les détresses physiques et donner un asile à ceux que les arbres sans feuilles et les murs sans toit protègent mal contre le froid des nuits et l'humidité des matins. Il mit dans l'œuvre de l'Hospitalité de nuit tout son bien, toutes les aumônes recueillies et il jeta son projet, devenu réalité, aux pieds du coadjuteur de Paris qui s'appelait déjà Richard. Le prélat risqua cette grave parole :

— De votre projet peut sortir quelque chose d'utile.

L'innocent abbé se laissa choir du haut de cette phrase dans les bras du comité catholique de Paris. Le comité flanqua l'abbé de trois laïques, puis d'un quatrième. Tout comité doit avoir un président. Les laïques indiquèrent à M. Ardouin un cinquième seigneur le baron X... sur la façade duquel ils collèrent l'étiquette « Saint homme. » Le saint homme et les autres laïques furent pris d'une immédiate préoccupation : supprimer le fondateur de l'œuvre, effacer son nom, abolir sa mémoire et gérer ensemble pour le plus grand bien de l'humanité, l'œuvre à laquelle ils étaient d'ailleurs fort dévoués.

— Il faut rédiger des statuts, déclarèrent les laïques.

L'abbé, tremblant comme un épi sur sa tige, osa insinuer que l'Hospitalité de nuit n'était pas une Société financière. Judas seul fut un banquier parmi les apôtres et tenta de mettre en actions la religion catholique. Il céda même l'affaire pour un petit bénéfice et ce n'est pas un bel exemple.

Cette objection fut sans poids et l'on rédigea un protocole, on tint des séances, on réunit des assemblées d'où M. Ardouin fut doucement écarté. Il avait donné ce qu'il possédait.

Comme les hommes absolument forts, le petit vicaire de Levallois avait la toute puissante

qualité qui résiste aux orages : parmi les tempêtes extérieures, il gardait le calme intérieur. Il apaisa la révolte de son intelligence et revint à la pitié dans la piété, comme l'enfant qui a souffert revient aux genoux de sa mère. Pour l'abbé Ardouin, la charité c'est la passion avec ses éclats, avec ses ardeurs, avec ses divines pudeurs, c'est la passion avec ses larmes mais sans ses désespoirs. Le vicaire groupa autour de lui des amis certains, pour fonder une œuvre nouvelle. Le comité des laïques prit peur. Le président chercha le fondateur qui, toujours humble, pardonna et revint porteur de zèle nouveau, de dévouement ardent. On lui permit de se dévouer encore, mais pour mieux l'écraser quand l'œuvre fut installée dans un noble local. Les statuts, les fameux statuts judaïques, furent révisés pour la suppression du directeur.

Et l'Autorité appela le petit abbé et lui dit :

— Il faut choisir entre les œuvres et le ministère.

Je suis entre les mains de mes supérieurs, répliqua le petit abbé.

— *Sic vos non robis mellificatis apes*, conclut l'Autorité, qui aime à sauter les fossés profonds sur le bâton d'une citation.

C'est ici que l'abbé devint un grand coupable à la manière de saint Vincent. Il eut l'audace, ce simple, de fonder, avec l'argent de sa famille, l'Hospitalité du travail. Des gens qui n'étaient pas de sacristie eurent le tort de s'intéresser à l'œuvre nouvelle, qui prospéra.

Une telle audace méritait un châtiment exemplaire et M. Ardouin fut expulsé de son œuvre nouvelle, chassé de son poste de vicaire et laissé sans ressources, sans pension, sans explication, dans les trois chambres tristes de sa maison noire. Prêtre de Dieu, poète du ciel, il vécut dans une noble solitude, rayé de la liste des prêtres, gardant la blessure immortelle de sa charité. Jamais son chagrin ne se fixa dans une expression, dans un geste, dans un regard. Aminci jusqu'à ne plus être, il garda la force de la prière et se cacha le long des murs pour faire quelque bien. On apprit cette récidive et l'abbé Ardouin fut un jour arrêté sous une accusation infâme. Sans explication, il fut enfermé dans un cachot. Puis, sans explication, il fut relâché après un non-lieu. Des amis dévoués continuaient ainsi à faire suivre au vicaire de Levallois la carrière de saint Vincent, qui fut arrêté pour vol.

Depuis lors, sans comprendre, l'abbé traîne dans la vie un front ridé par la tristesse, une figure douloureuse au fond de laquelle brillent deux yeux, deux gouttes de lumière, deux larmes. Il n'a qu'une consolation : jamais, on n'a osé l'interdire.

Si vous rencontrez dans Levallois ce prêtre dont la misère seule a rougi la soutane, saluez-le très bas. Pour qui sait admirer et plaindre, cette soutane est plus respectable que la pourpre de maint cardinal.

JEAN DE BONNEFON.

Vous pensez, bons lecteurs, qu'après ce magistral article, M. Richard, Cardinal de la Sainte Eglise, s'est empressé d'appeler M. l'abbé Ardouin, lui a demandé pardon de son erreur et l'a rétabli dans ses titres et privilèges, ce qui n'était que simple justice. Comme vous connaissez peu cette vilaine tête de Breton, ce cœur endurci et fielleux.

M. l'abbé Ardouin est toujours dans la noire misère et continue de prier pour son bourreau.

J'en appelle à la justice de Dieu : elle passera bientôt sur ces dignitaires insolents, sur ces Princes des prêtres orgueilleux.

L'ABBÉ JULIO

AVIS

Le premier numéro de l'Étincelle a fait sa petite trouée : les abonnements nous viennent nombreux. Nous en rendons grâce à Dieu et nous en remercions nos amis anciens et nouveaux qui veulent bien ainsi nous aider dans notre œuvre.

Rien n'y manque, comme on le verra par les quelques extraits des lettres

insérées dans la Tribune. L'injure même ne nous fait pas défaut: c'est la consécration et le baptême du feu. Rien de grand et de solide ne s'établit sans la contradiction, voire même la persécution. Ce n'est pas elle qui nous fera reculer.

Mais il y a des injures dites dans un tel style, avec une haine si amère, que nous croirions offenser nos lecteurs en les insérant. Nous ne pouvons que pardonner et prier pour ces pauvres égarés et fanatiques.

Nous rappelons qu'en principe l'Étincelle sera hebdomadaire, mais en raison des difficultés premières, la publication en sera irrégulière pendant les trois premiers mois. Nos abonnés voudront bien accepter cet état de choses transitoire.

La hâte avec laquelle se présenteront les abonnements nouveaux ne peut qu'avancer le moment où tous les services marcheront à souhait.

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique nous insérons toutes les communications ou lettres pouvant intéresser nos lecteurs: encouragements, contradictions, polémiques quelconques: mais nous déclinons toute responsabilité pour les doctrines émises et les idées particulières de nos correspondants.

Cette tribune est donc accessible à tous, sous les seules conditions de la modération et de la correction.

Genève, 20 janvier 1901

Le Christianisme avance-t-il? Accroît-il son influence? Ou bien est-ce que son prestige et son crédit diminuent?

— Il n'y a pas à se faire illusion: c'est la décroissance qui est vraie.

Si cela tient à l'institution elle-même, impuissante, prétend-on, à répondre aux besoins des temps nouveaux, il faut conclure qu'elle est fatalement condamnée à disparaître, et que tout travail pour la sauver est inutile. Si au contraire, la diminution de l'influence du Christianisme n'est qu'accidentelle, quel est l'accident auquel il faut attribuer cette diminution? En un mot: le Christianisme a-t-il fini son temps et devons-nous en faire notre deuil, ou bien peut-il être relevé et par quel moyen?

Que le Christianisme doive être supprimé, c'est une hypothèse que cette lettre n'a pas à discuter. Entre nous, c'est-à-dire entre ceux qui ont consacré leur vie à étudier et à faire connaître l'œuvre du Christ, nous n'avons qu'à chercher pourquoi elle perd son influence et comment il serait possible de la lui rendre.

Au début, le Christianisme avait transformé l'ancien monde en un temps assez court. Mais Jésus-Christ n'avait pas agi seul. Un homme isolé, quels que soient ses efforts et ses capacités, ne peut jamais exercer une influence profonde et étendue. Mais ce qu'un homme ne peut pas est possible à une institution, parce qu'une institution est une force qui agit sans arrêt et partout à la fois. C'est pourquoi Jésus-Christ avait fondé une institution, qu'il appelait son Eglise, qui était l'Association de ses disciples ou partisans.

Pour que l'influence de cette association continuât d'être féconde, il fallait qu'il y eût un accord permanent entre ceux qui devaient prendre part à son activité. Naturellement, une telle œuvre devait prospérer à proportion que ses partisans resteraient unis, et elle devait périr d'autant plus qu'il y aurait entre eux des dissensions plus nombreuses et plus graves. S donc, aujourd'hui, la société chrétienne perd son crédit, c'est un résultat et une preuve des désaccords survenus entre ses docteurs et les groupes qui la composent.

Il est arrivé, en effet, que les chrétiens se sont divisés, et il n'y a pas à chercher ailleurs l'explication du discrédit dans lequel le Christianisme lui-même est tombé.

Il y a, dans l'Eglise, des docteurs, des chefs de groupes, des églises restreintes, qui semblent se complaire dans cet état et qui se désintéressent de plus en plus les uns des autres.

Chacun enseigne, affirme ou nie, en matière de doctrine, ce qui convient à la disposition de son esprit. Entre érudits et groupes très actifs, il en est qui repoussent ou travestissent à chaque instant des croyances pour lesquelles d'autres donneraient leur vie. Les faiseurs de systèmes pullulent. Quelle action de telles écoles peuvent-elles exercer sur l'esprit public ?

Il y a eu un *tolle* général lorsque l'évêque de Rome s'est fait proclamer infallible ; et chaque docteur, dans chaque groupe, pratique imperturbablement la même infailibilité, les plus nouveaux étant toujours les plus affirmatifs. Un enseignement ainsi donné peut-il susciter autre chose que le scepticisme ?

Bossuet écrivait un jour *l'histoire des variations*. Est-ce que l'histoire de l'Eglise chrétienne depuis mille ans ne pourrait pas s'intituler : *Histoire des divisions* ? Assurément. Le Christ avait dit à ses premiers disciples : « Enseignez ce que je vous ai appris » ; et chacun enseigne selon les caprices de son esprit, de sorte que le symbole, qui devait être le premier lien de l'unité, est dénaturé, démolí et bientôt introuvable. Apôtres de celui qui était la lumière du monde, nous éteignons nous-mêmes le flambeau dont il nous avait confié la garde. Il en résulte que, apôtres d'une religion d'amour, nous ne combattons plus contre le paganisme, mais nous sommes sans cesse en lutte les uns contre les autres, et, plus nous déployons de zèle à nous combattre ainsi, plus nous accélérons la ruine générale.

Oui, docteurs en Israël, ouvriers et continuateurs du Christ, c'est nous qui gâtons son œuvre, car, si le public la dédaigne et s'en éloigne, ce sont nos disputes et nos divisions qui le scandalisent et le repoussent.

S'il en est ainsi, disent les adversaires de tout Christianisme, cela montre que le Christ était d'une habileté et d'une clairvoyance fort limitées, puisqu'il n'avait pas prévu ces divisions et n'y avait pas paré. Son œuvre ne peut donc être pour durer à perpétuité.

— Il avait, au contraire, prévu et annoncé ces divisions. Il en avait aussi préparé le remède ; et ce remède était la Constitution qu'il donnait à sa société, le régime sous lequel il voulait la faire vivre. Qu'était-il ?

Il n'y a que deux régimes sous lesquels une société puisse vivre : le régime du pouvoir absolu, sous lequel un maître commande et gouverne sans contrôle, en ne laissant aux

autres membres de la société que le devoir d'obéir ; et le régime de la liberté parlementaire ou du parlementarisme libéral, dans lequel ce qui regarde la vie collective de la société est réglé par des représentants ou délégués qui délibèrent, discutent et décident ce qui convient.

En dehors de ces deux régimes, il arrive que des personnes isolées vivent religieusement sans se soucier de ce que pensent veulent ou font tous les autres — il y a eu de tout temps des chrétiens solitaires — mais, précisément, ceux-là ne sont pas et n'ont pas la prétention d'être en société. Socialement, il sont dans l'anarchie, c'est-à-dire en dehors de tout gouvernement. Il n'y a donc, en réalité, que deux régimes possibles : celui du pouvoir absolu et le régime parlementaire.

Eh bien ! de ces deux régimes quel est celui qui convient à la société chrétienne et qui a été prescrit par son fondateur ? Voilà aujourd'hui le nœud de la question et le point capital à résoudre.

A première vue, il semble que le régime du pouvoir absolu qui, de sa nature, supprime toutes les luttes, convient mieux pour conserver la tranquillité et l'unité. — Oui, mais il faut que ce pouvoir absolu obtienne une obéissance générale et constante. Est-ce que le Christ avait prévu une telle obéissance et avait-il basé sur elle sa confiance en l'avenir ?

C'est une question sur laquelle le monde chrétien se divise en deux parts à peu près égales. Les partisans du régime parlementaire assure qu'il a été constamment mis en pratique pendant les premiers siècles et que celui-là seul a maintenu l'unité de l'Eglise tant qu'il a été universellement pratiqué. Ils ajoutent qu'il est aussi le seul indiqué par le maître. De leur côté, les partisans de l'absolutisme, se basant aussi sur certaines paroles de l'Evangile, ne veulent rien rabattre de leurs prétentions, de sorte que l'Eglise est divisée irrévocablement sur cette question.

Naturellement, cette grande fracture en a occasionné une quantité d'autres qui vont en se multipliant et en s'aggravant sans cesse, et dont le résultat est d'accélérer la ruine générale.

Une telle situation est de la plus haute gravité et ne peut être appréciée qu'avec la plus extrême circonspection. Elle est toutefois profondément triste, car l'Eglise chrétienne est comme une glace d'un cristal pur et de

grand prix, mais qui est brisée. Dans un tel état, il n'y a pas deux remèdes : il faut que les débris soient remis au creuset et que la glace soit refondue.

Quelles que soient les prétentions, il n'est aucun groupe qui, présentement ou dans un avenir quelconque, puisse espérer voir tous les autres s'adjoindre et se soumettre à lui. Dès lors, une délibération collective, libre, respectant seule les droits de tous les groupes, est seule aussi le creuset dans lequel il est nécessaire que l'Eglise soit refondue.

On sait que des groupes importants, très croyants, ont fait leur choix et n'imaginent même pas qu'ils puissent être amenés à hésiter. Ils sont et ils veulent rester *soumis*. — Soit. De telles dispositions montrent plus de docilité que de science. Mais à ceux qui sont exceptionnellement certains d'être seuls dans la bonne voie, il sera demandé une chose à laquelle ils ne pourront pas se refuser, c'est de faire connaître les motifs de leur détermination. Elle ne peut être aussi irrévocable qu'elle l'est que parce qu'elle est basée sur des motifs indiscutables ; autrement, elle serait même peu sérieuse. Or, ces motifs peuvent toujours être exposés ; et, le bien général y étant intéressé, ceux qui les possèdent ne peuvent refuser de les faire connaître.

Ils ne peuvent pas non plus invoquer l'autorité de la *chose jugée*. Dans les affaires civiles on ne peut, sans doute recommencer sans cesse les mêmes débats ; mais les jugements touchant aux questions religieuses doivent être rappelés et justifiés aux yeux de toutes les générations, pour le salut de toutes.

Si les motifs des jugements antérieurs sont démontrés les plus conformes à la vérité et au droit, ils seront acceptés ; l'obéissance reconnue nécessaire sera consentie. Mais y il a une chose qu'il ne faut pas attendre du public c'est qu'il abdique devant un silence dédaigneux. Ce dédain, qu'il soit sincère ou affecté, ne saurait être une autorité légitime et sacrée.

Pour refondre et refaire l'Eglise, l'acte premier doit donc être un appel à tous, proféré par un chrétien quelconque, simple fidèle ou dignitaire, appel qui devra être répercuté et répété jusqu'à ce qu'il ait été entendu partout.

Des réunions, des congrès, régionaux puis universels, devront être tenus, dans lesquels

les idées et les programmes seront débattus et dont les échos de la presse porteront partout les informations et les décisions.

Tel est le procédé rationnel et respectueux de toutes les oppositions, le seul dont on puisse attendre le relèvement de l'Eglise chrétienne et de son influence. En conséquence c'est pour tous les chrétiens, quels qu'ils soient, une obligation rigoureuse d'en provoquer ou d'en favoriser la mise en œuvre.

Si nous dédaignons de nous prêter à cette tentative, qui que nous soyons et quoi que nous fassions, nous nous donnerons des peines inutiles et nous n'avons qu'à plier bagages, car, si nous ne formons pas un faisceau d'une cohésion puissante, la tempête qui sévit sur le monde chrétien nous emportera tous.

Si, au lieu de nous disputer sans fin, nous disparaissions tous, peut-être serait-ce un moyen d'améliorer la situation. Pour les maladies morales et sociales, le remède se trouve quelquefois dans l'excès du mal. Si nos Eglises actuelles ne pouvant s'unir, venaient à disparaître les unes et les autres, il est à croire que l'Eglise une et véritable se reconstituerait plus aisément. Les âmes, comme la nature matérielle, ont l'horreur du vide et, comme Dieu seul peut combler le vide des âmes, elles s'ouvriraient volontiers aux aspirations religieuses et à la fraternité, lorsque ces sentiments, au lieu de se heurter, se trouveraient alimentés l'un par l'autre.

Cette pensée suffit pour nous préserver du découragement, puisque, même avec notre disparition présente, tout ne serait pas perdu. Cependant, nous n'avons pas le droit de prendre un tel moyen et de provoquer l'extinction de nos églises. Le devoir nous reste, au contraire, de les relever en les rapprochant, et nous devons y travailler avec d'autant plus d'énergie que nous voyons le mal plus grave. L'heure est venue d'agir.

Les grandes œuvres sont habituellement favorisées par des époques faciles à remémorer : il y des dates fatidiques, et tout porte à croire que l'ouverture du vingtième siècle est un moment propice pour entreprendre la reconstitution de l'Eglise chrétienne.

Cette heure solennelle n'est pas sans une teinte de tristesse ; elle nous fait sentir que nous marchons à grands pas vers la tombe. Toutefois, il importe peu de retarder ce terme : ce qui importe, c'est que notre passage sur

terre ait été le moins inutile possible. Les années de notre présence visible sont courtes, mais nous nous survivrons avec les œuvres que nous aurons suscitées ou servies.

L'occasion de servir une grande cause et de réaliser un grand bien est précieuse et rare dans la vie. Elle s'offre, en ce moment, à la bonne volonté des chrétiens ; ceux qui la comprennent doivent avoir à cœur de ne pas la laisser perdre.

F. CARRIER

Ariège

Le 22 janvier 1901.

Monsieur le Directeur,

Votre désir de faire le bien vous fera insérer, je l'espère, ces quelques observations relatives à votre programme annoncé.

Il me semble d'abord qu'il n'y a pas urgence à fonder une caisse de retraites pour le clergé. attendu qu'il ne manque pas de sociétés de rentes viagères et que nous avons, notamment, la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*. Il vaut mieux, au moins pour le moment, laisser de côté cette entreprise difficile et concentrer tous ses efforts sur la défense du clergé contre l'autoritarisme despotique de beaucoup d'évêques.

Pour cela les prêtres formeront des syndicats diocésains. Tous ces syndicats seront réunis en un syndicat général ayant une caisse, ils auront les mêmes statuts et un organe périodique commun, qui pourra être *l'Étincelle*. Les membres des bureaux de tous les syndicats diocésains se réuniront de temps à autre. Quand un syndicataire croira être victime d'une injustice de la part de l'autorité diocésaine, il en informera, et alors on examinera si sa plainte est juste. Le fait de ne pas donner de l'avancement à un prêtre le méritant sera considéré comme une injustice. Trois moyens s'offriront pour prévenir et réprimer les injustices.

1° *L'appel à Rome*. Il consistera en une plainte dénonciation portée contre l'évêque et signalant aussi le désarroi dans lequel ses procédés mettent le diocèse.

Mais il faudra se garder d'employer de l'argent à intenter des procès proprement dits devant cette juridiction. On enseigne aux

jeunes séminaristes qu'elle rend justice au bas clergé contre les évêques : c'est là un pieux mensonge. C'est un fait qu'en règle générale le bas clergé n'y obtient pas justice par la voie judiciaire, et si, exceptionnellement, il y obtient quelque chose, ce quelque chose est toujours très disproportionné aux dépenses qu'il a fallu faire pour l'obtenir, aux démarches multiples et aussi à la rancune dont le requérant subira toujours les effets de la part du pouvoir épiscopal.

Il y aurait naïveté à envoyer de l'argent, pour un procès, aux escrocs si dégoûtants qui pullulent et opèrent à Rome, sous les yeux du Saint-Père, sous le nom d'avocats et d'agents d'affaires ecclésiastiques. On sait qu'il n'y a pas de cour aussi souvent volée par ses propres habitants que celle du Vatican. Rome ne veut pas et n'a jamais voulu jusqu'ici rendre justice au petit clergé contre les évêques : en preuve la condition misérable où elle le laissait aux époques où elle avait tant de pouvoir. S. Thomas de Cantorbéry disait alors : « Je ne sais comment il se fait qu'à Rome c'est toujours Barabbas qui est délivré et Jésus-Christ crucifié ». (C'est l'historien apologiste Rohrbacher qui rapporte lui-même cette parole.) Voici l'explication de ce fait, que ce saint ne comprenait pas :

D'abord les hommes de cette cour ont trop le culte de leurs personnes, si *saintes*, si *illustrées*, si *sérénissimes*, etc., pour aller s'abaisser à faire des enquêtes sérieuses sur un vulgaire membre du *bas* clergé ; c'est pour cela que toutes les congrégations, sauf celle de la SS. Pénitencerie, ne « daignent » (c'est leur expression) jamais accorder le moindre mot de réponse à un simple prêtre : tous les canonistes expliquent que cela dérogerait à la *dignité* de ces représentants du Christ ! En second lieu, le pape désire ménager les évêques pour trois motifs : 1° parce que ce sont eux, et non les pauvres prêtres, qui lui envoient de l'argent et qu'il importe à ce point de vue de ne pas les fâcher, car on n'a pas l'idée des sommes qu'absorbe le luxe de la cour romaine ; 2° parce que plusieurs d'entre les évêques seraient à même de faire du mauvais esprit, sinon du schisme, s'ils étaient maltraités ; 3° parce que, indépendamment de ce second motif, Rome est loin de trouver que l'ultramontanisme soit encore assez développé et que le pouvoir papal soit assez fort, et que pour le fortifier

elle a besoin de la coopération bienveillante des évêques.

2° *L'appel à l'opinion*. Quand une injustice sera cominise, le syndicat la flétrira et déplumera devant l'opinion le Geay quelconque qui en sera l'auteur. Beaucoup d'évêques en France n'ont pu être assagis que par ce moyen. Le syndicat fera cette opération en répandant soit des placards, soit un journal qui renfermera l'exécution en question. Aucun évêque ne commettra d'injustice administrative, quand il saura que ce moyen et le précédent lui seront appliqués. Car tous désirent plus ou moins la tranquillité, la considération publique, mêlée d'encens, et quelque avancement : toutes choses sûrement empêchées par la mise en œuvre de ces deux moyens.

3° *L'appel aux juges civils*. Une loi canonique le défend. Mais cette loi canonique présuppose que Rome rend justice au bas clergé : ce qui n'est pas. Et le droit naturel (supérieur à tous les droits positifs) ainsi que le bon sens disent qu'il faut se faire rendre justice *comme on peut*. Aussi pourrais-je citer le nom d'un canoniste des plus haut cotés même dans les hautes sphères ecclésiastiques, qui conseillait dernièrement à un prêtre de ses amis de citer son évêque devant les juges civils.

Les articles organiques 6-8 prévoient les cas où un évêque commettrait des excès de pouvoir même contre un prêtre, et les réparations auxquelles il serait tenu. Puisque nos évêques sont si heureux d'appliquer à leurs prêtres, sans nécessité, l'article des organiques relatif au déplacement *ad nutum* des desservants, ceux-ci ont bien le droit d'appliquer aux évêques à leur tour ces autres articles. En dehors de ces cas ressortissant au Conseil d'Etat, il en est d'autres, comme la diffamation, la mauvaise gestion des caisses diocésaines de retraites, etc., qui ressortissent aux autres tribunaux.

Toutefois pratiquement, les prêtres qui remplissent des fonctions administratives diocésaines et qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance au point de ne pouvoir au besoin vivre prêtres libres, ne peuvent actuellement recourir aux juges civils. Ils le pourront, le plus souvent du moins, dès que le néfaste Concordat aura été aboli, ce qui avant six ans sera un fait accompli, il faut l'espérer.

Veillez recevoir, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'ABBÉ FORTIBUS, curé.

Paris 8 janvier 1901

Mon cher confrère,

Merci pour l'envoi de votre publication *L'Étincelle*. Je fais des vœux pour qu'elle rallume dans les âmes le véritable amour de Dieu et pour qu'elle brûle l'ivraie répandue à profusion dans le champ de l'Eglise,

Ramenez les pasteurs, les brebis suivront sans peine.

Bien à vous,

L'abbé Constantin prêtre.

Dr du Journal *le Sauveteur*,

Toulouse, le 20 janvier 1901

Monsieur le directeur.

Bravo ! J'ai reçu votre journal *L'Étincelle* il y a quelques jours, et je m'y abonne. Je répète bravo ! pour l'allure qu'il a. Secouez, émancipez les petits curés. Vous pourriez trouver une moisson d'abonnés dans les Hautes-Pyrénées, envoyez-y. Là on voit pas mal de prêtres dignes de ce nom qui *pratiquent* et enseignent l'Evangile. On trouve parmi eux des *hommes* tout en restant prêtres. Chez eux le Jésuitisme a fait moins de victimes.

Un petit groupe peut devenir grand, comme le poisson de la fable.

Dr Surville.

Voici deux lettres de deux âmes bien simples, mais grandes devant Dieu : l'une est une pauvre malade, infirme depuis de longues années ; l'autre un bon et honnête cultivateur.

Seine-et-Oise, 15 janvier 1901,

Je ne saurais vous exprimer quelle fut ma surprise et ma joie, en voyant apparaître *L'Étincelle*.

Que Dieu couronne votre œuvre d'un plein succès, pour tant de courage et de vaillance.

Oh ! si tous les prêtres vous ressemblaient, que de souffrances physiques et morales

n'existeraient plus, comme nous retrouverions de la force pour soutenir les luttes incessantes de cette vie, soutenus par les vrais apôtres du Christ, au lieu de nous morfondre comme dans une île déserte, privés de tant de secours et de consolations que pourraient nous donner nos prêtres de paroisse, mais...

Combien je suis heureuse, monsieur l'abbé de posséder vos livres, car ce sont de vrais trésors. Heureux sont ceux qui étant souffrants de quelque manière que se soit, ont eu le bonheur de vous rencontrer.

Que votre journal est beau et facile à comprendre, car il est consolant, et nous montre que nous ne devons pas désespérer, parce que nous sommes abandonnés et tout à fait désorientés par la manière d'agir de ceux qui devraient nous secourir et nous diriger, puisque nous pouvons retrouver encore quelques vrais moissonneurs dont parle l'Évangile.

Puisse-t-il s'en former à votre œuvre, nous en avons tant besoin.

L. M.

Indre-et-Loire, 20 janvier 1901,

C'est avec une grande satisfaction que je vous remercie de m'avoir envoyé un numéro de votre journal *L'Étincelle*, dans lequel j'ai trouvé une grande consolation au point de vue spirituel.

Dans un but spécial et humanitaire, avec l'aide de Dieu et sous sa protection, vous avez en vue une grande entreprise à laquelle je m'intéresse et que si Dieu le veut sera, j'espère, l'enseignement spirituel de l'avenir, le seul vrai et réconfortable. Que Dieu vous aide dans votre mission sacrée et avec le concours de vos plus dévoués collègues, j'espère qu'un avenir meilleur se préparera, non pas pour un petit nombre, mais bien pour tous.

Que N. S. J. C. éclaire tout homme comme il vous éclaire, il n'y aura peut-être plus autant de ces renégats et de ces voleurs et de ces vendeurs de leur maître, qui partout prêchent, non pas pour élever les âmes à Dieu, mais pour pouvoir à leur volonté les brider à leur guise.

Moi simple et sans éducation, j'ai toujours eu une arrière-pensée au point de vue de la

Religion. C'est pourquoi aussitôt que j'ai eu connaissance de votre livre qui était en rapport avec mes idées, je n'ai jamais perdu votre souvenir. De plus aujourd'hui je désire recevoir votre journal *L'Étincelle*, afin de comprendre mieux cette doctrine que j'admire et de la propager le plus que je pourrai dans mon pays, afin qu'à l'avenir vous arriviez à former cette société des justes dont la devise est, l'union dans la charité,

C S.

CHRONIQUE

La presse religieuse a fait le silence sur le cas de M. l'abbé Loisy, ce docte professeur qui établit que les six jours de la création sont de longues époques de siècles. M. Richard prétend que le premier jour où il n'y avait pas de soleil il s'est écoulé tout juste vingt-quatre heures. Et pour soutenir cette savante opinion, il donne un bon coup de crosse sur la tête de l'abbé Loisy et plante son vaste éteignoir sur le journal, qui ose insérer des opinions si subversives et destructives du catéchisme parisien.

* *

On ferait bien tout de même de ne pas laisser les petits couteaux et les éteignoirs aux mains des enfants et des ignorants de ce calibre.

Car, vous ne le savez pas peut-être, M. Richard est, de par Rome, grand Inquisiteur de nos pensées et de nos écritures. Il partage cet honneur avec M. Perraud d'Aulun. Il est assez curieux de voir un libre académicien manier l'éteignoir, comme Samson sa terrible mâchoire, contre ses aimables confrères. Un moyen comme un autre de casser celle d'un rival encombrant.

Mais c'est bien plus drôle aux mains d'un plus savant des cardinaux. Non pas

que je le craigne. Seigneur Dieu ! Tant s'en faut qu'au contraire.

* *

Mais il paraît que je vais être mis à l'Index, c'est-à-dire sur le pinacle. J'attends avec une sainte impatience.

Il a fait examiner le livre par une commission de théologiens et il a trouvé une hérésie, une seule, mais une grosse. J'ai dit que les évêques tiennent sous clé les exorcismes parce qu'ils n'y croient plus. Ce n'est pas une hérésie, ça : c'est une question d'histoire contemporaine trop vraie.

Alors comment voulez-vous condamner sur de tels motifs ? Mais est-ce que ces gens-là raisonnent ?

* *

Soyons juste cependant : Son Eminence vient, paraît-il, à mon grand étonnement, de composer un bel article. Nous allons le faire pour lui.

Dans un ouvrage qui a pour titre : UN SIÈCLE, *mouvement du monde de 1800 à 1900*, il a clos le volume par un article sensationnel : Vers l'Unité. Voilà qui rentre dans le domaine de nos idées. Nous le reproduirons volontiers. Je ne doute pas que l'auteur ne veuille nous en envoyer un exemplaire, puisque nous-même lui envoyons gratis un abonnement perpétuel à l'Étincelle. Entre auteurs ces petits échanges entretiennent l'amitié.

* *

Dans les divers Bicêtres des départements, les fanatiques de l'autre bord défendent le port de la soutane. Cela me semble un peu bizarre toutes ces attaques à la liberté, du moment que ces libertés n'attaquent pas celles du voisin. Qu'est ce que cela vous fait que je porte une redingote plus ou moins allongée ou une culotte courte ? Au fond, cela me laisse assez indifférent et le ridicule se charge de tuer les ordonnances ridicules.

Cependant je désirerais savoir à quoi m'en tenir, puisque la loi n'est pas partout la même sur notre intelligent territoire. Je demande qu'à l'entrée de chaque commune prohibée, il y ait un poteau sur lequel on puisse lire la défense, afin que tranquillement je puisse mettre ma soutane et mon chapeau sur mon bras.

...

En fait d'ordonnance, en voici une autre que je donne sans commentaire.

Attendu que, de l'avis unanime de notre clergé, le péril par l'alcoolisme est d'une gravité extrême ;

Attendu que tous nos prêtres sont d'accord, qu'il y a urgence à lutter contre ce péril par les moyens les plus énergiques et surtout par l'exemple :

Attendu que, toujours, lorsque la chose publique s'est trouvée menacée par quelque endroit, le clergé français rivalisa d'abnégation et de dévouement avec ceux qui la servirent le mieux ; et que, dans l'espèce, il s'agit de sauvegarder tout ensemble les bonnes mœurs, le caractère, le sang, la race, la vie même de la France.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et confiant dans la religion et le patriotisme de notre clergé.

Nous avons statué et statuons ce qui suit, ordonnant, conseillant ou suppliant :

Article premier. — Aucuns spiritueux, ni liqueurs fermentées, ne seront servis dans les déjeuners ou dîners de confirmation, et autres repas où nos prêtres nous feront l'amabilité de nous convier :

Art. 2. — Aucuns spiritueux, ni liqueurs fermentées, ne seront servis aux repas ou autres réunions communes, dans nos maisons du grand et du petit séminaire et de l'institution Saint-Etienne :

Art. 3. — Nos prêtres sont priés de s'abstenir de tout spiritueux et liqueur fermentée dans les repas donnés à l'occasion de leurs conférences décennales ou de leurs fêtes de paroisse ;

Art. 4. — Nos maisons religieuses sont également priées d'observer la même réserve lorsqu'elles serviront un repas à des prêtres, séculiers ou réguliers, appartenant ou étrangers à notre diocèse.

Art. 5. — MM. Les curés sont invités à ne point distiller ou faire distiller les fruits de leur jardin, quelque usage qu'ils puissent vouloir faire du produit distillé.

Art. 6. — Une association libre de tempérance,

ayant pour article unique l'abstention de toute eau-de-vie et de toute liqueur distillée, est fondée pour les prêtres de notre diocèse.

Les adhérents se souviendront de ces mots de Bossuet :

« Pour annoncer Jésus-Christ au monde, les paroles ne suffisent pas ; il faut quelque chose de plus violent ».

Et ils prendront pour devise cet oracle du Sauveur lui-même : *Quemadmodum ego feri, ita et vos faciatis.*

MICHEL-ANDRÉ, évêque de Châlons.

Pour finir une devinette parisienne :

Panis angelicus fit panis hominum.

Passant devine si tu l'oses, et ne l'ose pas si tu devines.

J'ai lu ce rébus dans ces petits édicules semés autour de ce grand monument, si peu église, si scandaleusement païen, rendez-vous des Madeleines non repenties.

M. Richard, qui est un homme de lettres, est seul capable de me donner une traduction fidèle.

JEAN SIMPLESSE

SECRETS MERVEILLEUX

POUR LA GUÉRISON

DE

TOUTES LES MALADIES

PHYSIQUES & MORALES

PAR

L'Abbé JULIO

Un volume relié de 600 pages, avec 2 portraits et 22 figures hors texte et coloriées.

PRIX : { 12 francs, au domicile de l'auteur.
12 fr. 75 franco par la poste.

S'adresser à M. l'Abbé JULIO, 5, rue Vernier, 5 Paris (XVII)

L'Abbé Julio ne donne aucune consultation médicale, mais seulement des conseils, des avis spirituels, surtout aux personnes qui souffrent moralement.

Ceux qui souffrent de maladies plus ou moins graves doivent s'adresser, pour la médication nécessaire à son médecin; il lui vient en aide par la prière, en excitant la foi et la confiance en l'âme de ceux qui veulent guérir.

L'Abbé Julio reçoit tous les samedis. Si l'on désire pour un autre jour une audience particulière, on est prié de lui écrire à l'avance pour prendre jour et date.

Il reçoit gratuitement.

FEUILLETON DE *L'Étincelle*

Un Forçat

DU

BAGNE CLÉRICAL

PAR

L'Abbé JULIO

(Suite)

Le lendemain, j'obéis aux dernières recommandations du pauvre abandonné, qui ne voulait pas qu'on jetât sur son cadavre ces prières hâtives qu'on prononce à regret, parce qu'elles ne sont pas payées. Je devais le conduire à sa funèbre demeure. Je pris mon surplis et mon étole d'aumônier en campagne, et je marchai seul derrière le corbillard des pauvres, priant pour ce noble cœur, descendant d'une race se disant noble, renié par son frère le Jésuite, poursuivi sans trêve ni merci par les Spiritains, mort de chagrin et de misère !

Arrivé sur le bord de la fosse commune, je prononçai les dernières prières ; puis, à genoux, je pleurai silencieusement.

Enfin je me relevai et, la main étendue sur la fosse refermée, je dis :

— « Repose en paix, ô toi, victime
« des prêtres ! Adieu, ou plutôt au re-
« voir, malheureux Abel, et malheur
« à ton frère Caïn !

Et, depuis ce jour, j'ai juré une haine
à mort aux évêques persécuteurs ; et,
jusqu'à la mort aussi, je défendrai les
prêtres, leurs victimes.

CHAPITRE PREMIER

Les Amours d'une Couturière

Bordeaux, 28 août 1849.

« MA BIEN CHÈRE NINI,

« Tu m'écris des choses bien dures.
« Tu me dis que près de moi tu n'é-
« prouves que déceptions cruelles,
« que je ne t'aime plus, que je t'aban-
« donne.

« Comment peux-tu croire de ma part
« à une ingratitude semblable, quand
« je t'ai déjà donné tant de preuves
« d'amour ? Te souvient-il qu'au début
« de notre liaison, je t'ai dit ces pa-
« roles :

« L'amour n'est que le résultat de
« la confiance réciproque. Où il n'y a
« plus de confiance, il ne reste pas
« même l'amitié.

« Si tu ne crois plus en moi, ma
« pauvre Nini, c'est que tu ne m'ai-
« mes plus ou que tu ne m'as jamais
« aimé. Moi, je crois à ton amour
« comme au mien.

« Tes reproches ne sont donc pas
« sérieux, c'est le dépit, c'est le cha-
« grin de notre séparation récente qui
« te fait dire le contraire de ta pensée.

« J'en ai éprouvé autant de peine
« que toi, ma chérie, et je n'aspire

« qu'au bonheur de te revoir. Dis, Nini,
« t'ai-je promis une chose, une seule,
« sans te tenir parole ? Ai-je attendu
« pour pourvoir à tes besoins ? T'ai-je
« jamais rien refusé ?

« Ne dis donc pas que j'ai voulu
« te tromper, et abuser de ton inexpé-
« rience. Ce n'est pas bien ce que tu
« dis là, ma Nini. Détruis mes lettres,
« si tu veux, sans daigner les lire, mais
« tu ne peux m'empêcher d'écrire, tu
« ne saurais m'empêcher de me sou-
« venir.

« Laisse donc, vilaine toute belle,
« tous ces gros mots et viens vite dans
« le petit nid d'amour que j'ai pré-
« paré pour toi.

« Viens, je t'attends, je t'embrasse
et je t'aime.

« A. de M. »

C'est dans ce style archi-brûlant
qu'un jeune et brillant officier, âgé
de trente trois ans, M. le comte Adrien
de Malenchard, écrivait à M^{lle} Eugénie
Roussette jeune et fringante ouvrière
de dix-neuf ans, dont il s'était épris
depuis quelque temps.

Or, le beau capitaine, au plus chaud
de ses amours, venait de quitter sa gar-
nison de Marseille pour aller à Bor-
deaux. La solitude lui pesant durement
il appelait à lui son Arnide, et celle-ci,
malgré les reproches amers dont elle
avait acclablé son Renaud, si l'on en
juge par la lettre ci-dessus, ne tarda
pas à voler dans ses bras...

Que se passa-t-il alors ? On le devine
aisément. Les parties belligérantes
n'eurent pas besoin d'ambassadeurs
pour signer une bonne et solide paix.
Ils vécurent heureux et auraient eu
beaucoup d'enfants, sans un événe-

ment qui vint couper brusquement la tendre amourette.

La guerre d'Italie était sur le point d'être déclarée. Le gouvernement de la République Française, intervenant dans une question qui ne le regardait guère, hésitait jusqu'au dernier instant à faire passer ses troupes au-delà des Alpes. Les ordres et les contre-ordres se succédaient.

M. de Malenchard, alors adjudant-major, avait assez de la vie militaire. Il désirait faire ce qu'on est convenu d'appeler une fin honnête, et faut-il le dire, sa petite ouvrière lui pesait sur les bras. Il profita des hésitations perpétuelles du gouvernement français et fit coup double. Aux yeux de son adorée en pleurs, il passait pour un héros, puisqu'il partait pour la bataille ; tandis qu'en réalité il s'en débarrassait lestement, en donnant au bon moment sa démission, pour aller épouser une riche héritière au beau pays de Touraine.

C'est ainsi que ce noble gentilhomme, pour sauver sa vie précieuse, sait servir sa patrie ; c'est ainsi, qu'avec la même désinvolture, il sait tromper une pauvre fille.

Mais la belle Eugénie, malgré sa grande jeunesse, n'était pas aussi naïve qu'on aurait cru, elle découvrit bien vite le pot aux roses et fit un joli tapage. M. le comte offrit un peu d'or, mais Nini et sa maman, qui survint à point, se récrièrent. Toutes deux voulaient une rente bien consolidée.

M. l'officier voyant surgir un tas de difficultés qu'il n'avait pas prévues, se fâcha, jura, tempêta et s'en alla sans rien donner du tout. **Je** vous réponds qu'on lui fit une belle conduite de Grenoble.

Quand M^{lle} Nini se vit lâchée sans rémission, elle n'eut rien de mieux à faire que de se retirer au sein de son estimable famille, pour y vivre du travail de ses mains et peu de temps après sa rentrée sous le toit maternel, le 4 mai 1850, elle mettait au monde un joli garçon auquel elle donnait le nom d'Adrien, comme papa.

Cet enfant, c'était moi.

Mon Dieu ! direz-vous, voilà une histoire comme il en arrive tous les jours. C'est bête, à force d'être banal. Possible ! mais pour moi qui n'ai pas demandé à naître, je vous assure que la vie, telle que mes aimables parents me l'ont faite, a été, et m'est encore bien terrible. C'est là un méchant cadeau dont je ne leur suis guère reconnaissant.

Comme on le verra dans la suite, mon principal tort, à leurs yeux, a été précisément de naître ; ma mère surtout ne me l'a jamais pardonné. J'ai toujours été sa bête noire, son souffredouleur. Non seulement elle ne m'a jamais dit une parole d'amour, un petit mot d'amitié ; mais elle m'a renié pour son fils, elle est la cause première et directe de toutes mes douleurs, du malheur entier de mon existence.

Qu'ils sont malheureux ceux-là qui au lieu des tendresses et des sourires maternels n'ont jamais entendu que des paroles dures, des reproches amers. Ah ! si ma mère m'a maudit bien des fois en son cœur, moi je ne l'ai jamais maudite dans le mien. Toute ma vie j'ai recherché son amour, comptant pour rien les rebuffades, les mépris les injures.

Je puis donc dire bien haut que je n'ai rien à me reprocher à son égard, que j'ai toujours été pour elle un bon fils. Ce m'est une consolation et un bon té-

moignage pour ma conscience, et si, dans ces Mémoires, il semble que je manque gravement à ce devoir filial, en accusant ma mère, c'est qu'elle m'y force elle-même et qu'autrement il serait impossible d'expliquer et de comprendre mes malheurs.

Que l'on me pardonne certaines vérités un peu dures, certaines paroles amères qui s'échappent pour ainsi dire malgré moi de mon pauvre cœur ulcéré. Mais, dussé-je encourir un blâme sévère, j'ai toujours aimé la vérité plus que tout et je la dirai tout entière.

D'ailleurs, je puis dire qu'elle m'en a donné elle-même licence.

J'avais vingt et un ans et je me promenais un jour avec elle, lorsque je vins à lui demander un peu d'argent pour quelques achats absolument nécessaires.

— « Pourquoi n'écris-tu pas ta vie ? » me dit-elle.

— « Hélas ! répondis-je, elle serait trop triste et personne ne voudrait la lire. »

Si je l'avais écrite alors, comme elle m'y engageait, elle savait évidemment que j'aurais parlé d'elle sans pouvoir dissimuler ce qu'elle m'avait fait souffrir. Donc elle m'autorisait à tout dire.

Je n'y ferai faute et d'ailleurs un but plus élevé que chacun comprendra facilement à la lecture de ces Mémoires écrits sans prétention, mais d'une authenticité absolue dans leurs plus minces détails.

Eugénie avait dix-neuf ans, quand elle me mit au monde. Abandonnée d'un amant sur lequel elle comptait pour garantir son avenir, sans ressource aucune du côté de sa famille (M^{me} Roussette, sa mère, tenait à Mar-

seille un petit hôtel, son père était cordonnier), elle aurait pu cependant, si elle l'eût voulu, trouver une réhabilitation dans le travail courageusement accepté et dans l'accomplissement de ses devoirs maternels. Mais, hélas ! elle avait déjà trop goûté aux plaisirs de ce monde ; elle était née paresseuse, le travail pour ses mains blanches était pénible et peu rémunérateur, elle se savait belle et se disait qu'elle pouvait plaire encore : elle était surtout ambitieuse et intrigante.

Je n'étais donc pour elle qu'un grave et sérieux embarras, un témoin vivant d'un honteux passé qu'il fallait dissimuler avec soin, puisqu'il était impossible de le faire disparaître.

Longtemps elle médita le projet de me déposer à l'hospice de la Charité. Un agent de police, qu'elle consulta sur les démarches à faire, lui fit honte d'une telle pensée et elle n'osa l'exécuter. Elle me jeta dans les bras de sa mère déjà chargée d'enfants.

— « Prends-le et fais en ce que tu voudras. Pour moi, je disparaïs et m'en vais à Bordeaux et plus tard à Paris. Paris, vois-tu, est le seul théâtre qui me convienne, je suis sûre que j'y ferai fortune. Surtout n'avoue jamais qu'Adrien est mon fils, ce serait m'empêcher de réussir. »

Ma grand'mère me garda sans trop de déplaisir, car, avare et rusée comme elle l'était, elle eut vite calculé qu'elle pourrait tirer parti de ma naissance ; faire *chanter* le père dont elle connaissait le nom et se créer ainsi de petites rentes pour ses vieux jours.

L'ABBÉ JULIO

(A suivre)

jorat de
ndiquées
a décidé
à l'impôt
principal

iers, em-
l'obliga-
des re-
es dispo-

ER

ce ma-
et le vote
fé sur la
tendant
cution de
ration de

r 600 mil-
en numé-
és.

du budget
même; on
ations, de
auraient
jour fort
budgets
et grâce

ndant au
a insisté
rseille au
associés
e a ratifié

ons pour
ions pour
ccessive-

2 millions
e contre-
merce de
demander

ions de 60
s travaux
pour faire

. Jourde,
ntente de
le obtient

n'ont pas
se de 663
création
in Périer
rsan vou-
trée de la
herbourg.
canal ma-

x publics,
éressants,
e 663 mil-
es, même
budget,
tribution
es, cons-

et une charge suffisante pour les contribuables. Fi-
nalement l'ensemble du projet a été voté par 491
voix.

LA SÉANCE

L'outillage national

M. Mesureur, qui préside, rappelle que trois pro-
jets de résolution ont été présentés pour compléter
le projet de loi relatif au vote de 600 millions pour
l'outillage national.

Le premier a été déposé par **M. Dejeante**. Il a pour
objet d'ordonner aux travaux prévus application in-
tégrale des conditions du travail, telles qu'elles sont
énumérées aux dispositions du 10 août 1899.

M. Dejeante a la parole.

DERNIÈRES NOUVELLES DU PALAIS

Comparutions personnelles

Les juges de la 7^e chambre civile ont vu aujour-
d'hui comparaître à leur barre, dans deux affaires
différentes, plusieurs artistes parisiennes : c'était,
d'une part, **Mme Ed. Colonne**, qui réclamait un reli-
quat de 550 francs pour leçons de chant à **Mlle Vera**
Nimidoff, de l'Opéra, — et, d'autre part, **Mme Marie**
Magnier, l'actrice du Palais-Royal, en discussion
avec son couturier pour un règlement de compte se
montant également à cette même somme de 550 fr.

Dans la première affaire, où plaidaient **M^{rs} Du-**
basty et **Nunès**, **Mme Colonne** a gagné son procès ;
dans la seconde, où les avocats étaient **M^{rs} Jacob-**
son et **Bureau**, le règlement a été fixé à la somme
réclamée.

Dernières dépêches

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Saint-Etienne, 28 janvier.

Deux conscrits du canton sud-ouest de Saint-
Etienne, refusant de tirer au sort en raison, disaient-
ils, de leurs principes internationalistes, **M. Piger**,
adjoint au maire socialiste, tira pour eux.

Le général **Tournier**, commandant le 13^e corps, a
cité à l'ordre du jour de l'armée et nommé de 1^{re}
classe le soldat **Guerre**, du 38^e, qui, étant de senti-
nelle devant la caserne, fit preuve de sang-froid et
d'énergie contre des agresseurs.

Brest, 28 janvier.

Ce matin, vers onze heures et demie, un individu
essaya de pénétrer dans la poudrière du Château
pour y mettre le feu. Il fut poursuivi par trois sol-
dats baïonnette au canon, auxquels il échappa en
sautant en bas d'un mur de grande hauteur.

Bordeaux, 28 janvier.

Le juge d'instruction **Eyquem** a mandé en son ca-
binet l'abbé **Petit**, vicaire général de l'archevêché,
pour l'interroger sur le point de savoir si le père
Clavé, de la compagnie de Jésus, avait bien été au-
torisé par le cardinal archevêque à prêcher la sta-
tion de l'Avent à la cathédrale.

Le vicaire général a répondu qu'il n'avait pas à
s'expliquer sur les décisions de l'archevêque.

Rive-de-Gier, 28 janvier.

Une cage contenant 16 mineurs est engagée dans
les colonnes du puits Saint-Louis, à Grand-Croix, et
ne peut ni remonter ni descendre. Malgré plusieurs
heures de travail, la situation est toujours la
même.

Les causes de l'accident ne sont pas encore con-
nues.

Le sultan, qui regre-
par erreur, et malgré
chiffre de 16,500 francs
d'exploitation de la
cessionnaire une rédu-

D'autre part, le sult-
lettre anonyme éma-
chant la perte de no-
avènement et le qualif-
son peuple ».

Hier a eu lieu l'éco-
la convention relative
ministre des travaux
du chemin de fer d'Al-

Le prince de Galles
vingt-cinq, pour Str-
Guillaume de Mecklen-
prince à la gare et a

Au dîner qui a eu
de l'empire, en l'hon-
neur et auquel assista-
Lanza, ambassadeur
doyen du corps diplo-
M. de Bülow les a
santé des chefs d'Etat
présents.

La proposition pré-
bres de son parti au-
tion de la neutralité
Norvège, porte encore
dra des démarches
mark à ce projet, et
sances auprès desqu-
des représentants di-
tention des royaume
ment permanente la
depuis si longtemps.

LA GUERRE

Lord Kitchener té-

Les pertes totales d-
été de 31 tués, 20 bless-

Dans la colonie du
au Nord-Est est telle-
a retiré une partie de
petit commando, sous
trouve dans le distric-

A l'est, **Louis Wess-**
ferrée de **Graaf Reine-**
ral de nos troupes en-
de étendue de terrain
nécessairement longs.

La ligne de block-
sera reliée demain p-
filé **Botha**, complétar-
travers de la colonie.

Les colonnes opérar-
ont été retardées par
trouille de **yeomann-**
perdu le contact avec
près de **Rietvlei** par
trouille, complètemen-
et 41 prisonniers. Ce-
berté.

Lord Kitchener c-
concentration par
vants de la capture-

Le major **Orr**, sta-
pris que **M. Schalk-**
avoir une entrevue
corte de **Ben Viljo-**
de **Lydenburg**.